



**ACTION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT
DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS**

L'AIPD-GL est une organisation internationale non gouvernementale ayant un Statut Consultatif Spécial
auprès des Nations Unies, 57, Bd de la Cluse, CH- 1205 Genève

Tél/ Fax : 004122/345.05.72-Compte bancaire UBS 279-272434.40- Email :
aipdcoordination@yahoo.fr / mauricekatala@yahoo.fr

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

11^{Eme} Session

Genève, Palais des Nations, 2 – 18 juin 2009

Point 6 de l'ordre du jour

Rapport de

L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

SENEGAL

Déclaration de

Maurice KATALA,
Coordinateur Général

Genève, le 11 juin 2009

Monsieur le Président,

Nous tenons à féliciter la délégation du Sénégal pour les réponses apportées aux recommandations du groupe de travail sur l'examen périodique universel et les efforts déployés pour continuer de promouvoir la ratification des Conventions internationales en matière des droits de l'homme et des personnes vulnérables.

L'acceptation par le Sénégal de plusieurs recommandations telles que les droits de l'homme des migrants, la détention arbitraire, la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, de la situation des défenseurs des droits de l'homme, le renforcement du principe d'inamovibilité des magistrats du siège et l'abrogation de l'article 80 du code pénal relatif à l'atteinte à la sûreté de l'Etat en conformité avec le pacte relatif aux droits civils, politiques et culturels et la dépenalisation des délits de presse est une preuve administrée que ce pays est résolu à respecter et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de toutes les personnes pour assurer le respect de la liberté d'expression, d'association et de presse en conformité avec les normes internationales.

Sur un autre plan, il faut relever que le Sénégal exerce son sens de responsabilité pour parvenir à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut noter :

- L'amélioration du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire avec réduction des disparités de genre et des disparités régionales entre milieux ;
- Le programme national de **la Case des tout petits**, salué par l'Unesco, qui assure la prise en charge des enfants de 0 à 6 ans issus des milieux défavorisés en leur assurant à la fois l'enseignement, la santé et l'alimentation ;
- L'accès universel aux services de santé devenu un droit effectif pour l'ensemble de la population y compris certains groupes sociaux vulnérables comme les enfants de la rue, les élèves de certaines écoles coraniques, les enfants touchés par le VIH/Sida ;
- L'institution au profit des personnes démunies du 3^e âge, d'un plan appelé « **Sésame** » leur permettant de bénéficier de la gratuité des soins et d'un certain nombre des médicaments.
- L'adoption de mesures répressives par l'incrimination des mutilations génitales féminines et la création d'un Observatoire national des droits de la femme

Faut-il rappeler qu'en matière des droits civils et politiques, le Sénégal a une longue tradition de respect des libertés qui remonte bien avant la période de 1990 lors de la Conférence de la Baule. Avec l'aide de la communauté internationale, il faut le soutenir à promouvoir l'état de droit et accélérer la réalisation des droits sociaux, économiques et culturels.

Je vous remercie.